



Conflit de voisinage

Par fc1958

Bonjour

Suite à un conflit de voisinage qui dure depuis près de 4 ans, pour des problèmes de bruits, j'ai eu droit à la visite de la Police municipale et dans la foulée j'ai été convoqué à la Gendarmerie, je ne vous explique pas le malaise, j'ai 61 ans et c'est la première fois qu'une telle chose m'arrive.

Mon voisin est instituteur, propriétaire de sa maison alors que moi je ne suis que locataire d'un logement limite insalubre accolé à la maison du voisin, et je suis en invalidité.

Si ça c'est bien passé avec la Police, en revanche je trouve avoir été très mal reçu à la Gendarmerie. Une Gendarmette ne m'a pas ménagé, c'est à peine si j'ai eu le droit d'en placer une, pourtant les dires de mon voisin sont sans preuves.

Ce que je ne comprends pas c'est qu'on me dit que mon voisin a contacté mon propriétaire !? Je ne vois dans quel but ? Mon propriétaire ne connaît rien de moi, seul le loyer que je lui verse l'intéresse.

J'ai contacté mon propriétaire qui m'a confirmé cet appel du voisin, et il m'a dit qu'il avait également été contacté par une sociologue (?) de la Gendarmerie qui lui avait demandé des renseignements à mon sujet !?

J'ai 61 ans, je ne suis pas débile ni handicapé mental, pourquoi est-ce qu'on va demander des renseignements à un type qui ne me connaît ni d'Eve ni d'Adam !???

Qu'on contacte quelqu'un de ma famille, à la limite je veux bien mais mon propriétaire, j'avoue ne pas comprendre. J'aimerais avoir votre avis.

Merci d'avance.

Cordialement.